



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du mardi 03 juillet 2018*

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	7

L'an deux mille dix-huit le 03 juillet 2018 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 26 juin 2018, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : José BOUFFART (CCPL), Thierry ROUZE (CCRA), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO)

Absents/excusés : Gérard LOUGUET (CCRA),

Suppléants présents :

Suppléants excusés : M. Daniel PIQUET (CCRA), M. Jean PECQUEUX (CCRA), M. Rachid BEN AMOR (CAPSO)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO)

13/2018 BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 ET COTISATIONS EPCI

Suite au contrôle de la Préfecture du Pas-de-Calais et de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes M. le Président présente à nouveau le budget primitif de l'exercice 2018 suite à l'avis n° 2018-0129 rendu par la Chambre Régionale des Comptes qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et en suréquilibre en investissement comme suit :

- **Section d'investissement :**
Recettes : 1 674 617,23 euros
Dépenses : 937 609.36 euros
- **Section de fonctionnement :**
Recettes : 373 419,33 euros
Dépenses : 373 419.33 euros

Mr le Président indique que le montant global des cotisations n'a pas été modifié et s'élève toujours à 190 000 euros.

Soit une participation pour chaque EPCI de :

EPCI	Clé de répartition	Montant cotisation en 2018
Communauté de Communes De la Région d'Audruicq	37,53 %	71 307 €
Communauté de Communes Pays d'Opale	18,47 %	35 093 €
Communauté de Communes du Pays de Lumbres	23,61 %	44 859 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	20,39 %	38 741 €

Le conseil syndical décide à l'unanimité (7 voix pour 0 contre) :

- D'approuver le budget primitif 2018 modifié par la Chambre Régionale des Comptes du SYMVAHEM,
- De maintenir le montant des participations sollicitées auprès des EPCI adhérents.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 05 JUIL. 2018

Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 9 JUIL. 2018



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	7

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du mardi 03 juillet 2018*

L'an deux mille dix-huit le 03 juillet 2018 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 26 juin 2018, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : José BOUFFART (CCPL), Thierry ROUZE (CCRA), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO)

Absents/excusés : Gérard LOUGUET (CCRA),

Suppléants présents :

Suppléants excusés : M. Daniel PIQUET (CCRA), M. Jean PECQUEUX (CCRA), M. Rachid BEN AMOR (CAPSO)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO)

14/2018 Investigations topographiques dans le cadre de la réalisation de zones d'expansion de crues sur le bassin versant de la Hem

Le cabinet HYDRATEC qui accompagne le SYMVAHEM dans la définition du marché de maîtrise d'œuvre a préconisé la réalisation de relevés topographiques en complément de l'existant, dans le cadre de la création de zones d'expansion de crues sur le bassin versant de la Hem.

La prestation a pour objectifs l'acquisition de données bathymétriques et topographiques sur les quatre ZEC et la zone d'étude générale (bassin versant de la Hem).

Ces données devront permettre les utilisations suivantes :

- Disposer de données d'entrée pour la conception des ZEC et les calculs des déblais et remblais des ouvrages et pour les calculs hydrauliques nécessaire ;
- Disposer de données d'entrée pour évaluer l'impact hydraulique des ZEC.

Le Maitre d'ouvrage dispose des données suivantes :

- MNT du bassin de la Hem ;
- profils en travers de la Hem à Licques ;
- levés de points dans Licques ;
- données topographiques et plans du projet du moulin d'Audenfort ;
- données topographiques et plans de recollement de la renaturation de la Hem à Leulenne

Une consultation est en cours pour retenir un prestataire. Les investigations topographiques sont subventionnées à hauteur de 60% par l'Agence de l'eau et à hauteur de 20% par le FEDER, soit une subvention de 80%.

La date limite de consultation étant fixée le 05 Juillet, les crédits étant prévus au budget 2018, il est proposé au conseil syndical :

- d'autoriser le Président à retenir le prestataire présentant la meilleure offre,
- de l'autoriser à signer le marché en conséquence ainsi que toutes les pièces y afférent.
- de l'autoriser à accomplir les démarches relatives aux demandes de subvention.

Le conseil syndical décide à l'unanimité (7 voix pour 0 contre) :

- d'autoriser le Président à retenir le prestataire présentant la meilleure offre,
- de l'autoriser à signer le marché en conséquence ainsi que toutes les pièces y afférent.
- de l'autoriser à accomplir les démarches relatives aux demandes de subvention.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 05 JUIL. 2018

Le Président, José BOUFFART

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 9 JUIL. 2018



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	7

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du mardi 03 juillet 2018*

L'an deux mille dix-huit le 03 juillet 2018 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 26 juin 2018, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : José BOUFFART (CCPL), Thierry ROUZE (CCRA), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO)

Absents/excusés : Gérard LOUGUET (CCRA),

Suppléants présents :

Suppléants excusés : M. Daniel PIQUET (CCRA), M. Jean PECQUEUX (CCRA), M. Rachid BEN AMOR (CAPSO)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO)

15/2018 Marché de Maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation de zones d'expansion de crues sur le bassin versant de la Hem

La réalisation du projet de zones d'expansion des crues nécessite de réaliser un certain nombre d'études avant la réalisation des travaux. Le marché de Maîtrise d'œuvre a pour objectif de définir les modalités techniques du projet.

Pour ce faire il faut réaliser :

- une étude géotechnique du sol pour s'assurer de la stabilité des futurs emplacements des digues mais aussi pour connaître les caractéristiques techniques du sol, stabilité, capacité d'infiltration du sol, cohérence, ...
- une étude hydraulique permettant de simuler des crues de différentes importances dans le bassin versant. Cette étude permettra de voir le comportement des ouvrages en cas de crues et ainsi de connaître plus précisément la capacité de stockage des ouvrages mais aussi l'extension spatiale de la zone de sur inondation causée.

Ces études vont permettre de définir les matériaux utilisés pour la réalisation des digues, la taille du pertuis, du déversoir, la hauteur et la largeur des digues et ainsi avoir un dimensionnement des ouvrages qui correspond aux objectifs de réduction de la vulnérabilité du territoire face aux inondations.

Le Dossier de Consultation des Entreprises et en cours de réalisation et les appels d'offre devraient pouvoir être lancés début juillet. La consultation est prévue sur une durée de 5 à 6 semaines.

Les études liées à la Maîtrise d'œuvre sont subventionnées à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau.

Il est proposé au conseil syndical

- d'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises et de retenir le prestataire présentant la meilleure offre,
- de l'autoriser à signer le marché en conséquence ainsi que toutes les pièces y afférent,
- de l'autoriser à accomplir les démarches relatives aux demandes de subventions.

Le conseil syndical décide à l'unanimité (7 voix pour 0 contre) :

- d'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises et de retenir le prestataire présentant la meilleure offre,
- de l'autoriser à signer le marché en conséquence ainsi que toutes les pièces y afférent,
- de l'autoriser à accomplir les démarches relatives aux demandes de subventions.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le

05 JUL. 2018

Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 9 JUL. 2018



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	7

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du mardi 03 juillet 2018*

L'an deux mille dix-huit le 03 juillet 2018 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 26 juin 2018, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : José BOUFFART (CCPL), Thierry ROUZE (CCRA), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO)

Absents/excusés : Gérard LOUGUET (CCRA),

Suppléants présents :

Suppléants excusés : M. Daniel PIQUET (CCRA), M. Jean PECQUEUX (CCRA), M. Rachid BEN AMOR (CAPSO)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO)

16/2018 Marché d'études réglementaires dans le cadre de la réalisation de zones d'expansion de crues sur le bassin versant de la Hem

La réalisation du projet de zones d'expansion des crues dans le bassin versant de la Hem nécessite de nombreuses autorisations environnementales.

L'objectif de ce marché est de réaliser toutes les études nécessaires aux demandes d'autorisations, dossier d'étude d'impact du projet, dossier d'autorisation environnementale, dossier loi sur l'eau, etc.

Ces études vont nous permettre d'apprécier les impacts du projet sur la faune, la flore, l'air le sol et l'eau mais aussi de nous mettre en conformité avec les différentes réglementations nécessaires pour la réalisation du projet.

Le marché des études réglementaires est subventionné à hauteur de 60% par l'Agence de l'eau et à hauteur de 20% par le FEDER, soit une subvention pour ce marché de 80%.

Il est proposé au conseil syndical

- d'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises et de retenir le prestataire présentant la meilleure offre,
- de l'autoriser à signer le marché en conséquence ainsi que toutes les pièces y afférent,
- de l'autoriser à accomplir les démarches relatives aux demandes de subventions.

Le conseil syndical décide à l'unanimité (7 voix pour 0 contre) :

- d'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises et de retenir le prestataire présentant la meilleure offre,
- de l'autoriser à signer le marché en conséquence ainsi que toutes les pièces y afférent,
- de l'autoriser à accomplir les démarches relatives aux demandes de subventions.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le 05 JUIL. 2018

Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 9 JUIL. 2018



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

-- 9 JUIL. 2018

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 03 juillet 2018

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	7

L'an deux mille dix-huit le 03 juillet 2018 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 26 juin 2018, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : José BOUFFART (CCPL), Thierry ROUZE (CCRA), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO)

Absents/excusés : Gérard LOUGUET (CCRA),

Suppléants présents :

Suppléants excusés : M. Daniel PIQUET (CCRA), M. Jean PECQUEUX (CCRA), M. Rachid BEN AMOR (CAPSO)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO)

17/2018 Abonnement à une plateforme de dématérialisation des marchés publics

Le 1^{er} octobre 2018 constitue une échéance fondamentale dans la dématérialisation de la passation des marchés publics. A cette date, tous les acheteurs devront être équipés d'un profil d'acheteur et publier sur cette plateforme les documents de la consultation pour les marchés publics dont la valeur du besoin estimé est inférieure ou égale à 25000 € HT. Les acheteurs devront en outre procéder à la publication des données essentielles de ces marchés.

Il est proposé au conseil syndical :

- d'autoriser le président à signer tous documents relatifs à l'adhésion d'une plateforme légale pour la publication des marchés publics.

Le conseil syndical décide à l'unanimité (7 voix pour 0 contre) :

- d'autoriser le président à signer tous documents relatifs à l'adhésion d'une plateforme légale pour la publication des marchés publics.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 05 JUIL. 2018

Le Président, José BOUFFART





SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du mardi 03 juillet 2018*

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	7

L'an deux mille dix-huit le 03 juillet 2018 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 26 juin 2018, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : José BOUFFART (CCPL), Thierry ROUZE (CCRA), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO)

Absents/excusés : Gérard LOUGUET (CCRA),

Suppléants présents :

Suppléants excusés : M. Daniel PIQUET (CCRA), M. Jean PECQUEUX (CCRA), M. Rachid BEN AMOR (CAPSO)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO)

18/2018 MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE RELATIF AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL- MODALITES D'ATTRIBUTION

Lors du conseil syndical du 11 avril 2018, le conseil a décidé à l'unanimité d'instaurer, à compter du 1^{er} mai 2018, le régime indemnitaire concernant le grade d'ingénieur territorial à savoir l'indemnité spécifique de service et la prime de service et de rendement. Afin de compléter cette délibération il est demandé au Conseil Syndical de fixer dans les limites prévues par les textes la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen annuel de l'indemnité spécifique de service applicable au grade.

Article 1 : Les bénéficiaires

- Après en avoir délibéré à l'unanimité (7 pour et 0 contre) le conseil décide d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité spécifique de service aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents non titulaires (contractuels) du syndicat relevant du grade suivant :

Grades : Ingénieur territorial

Taux de base : Le Conseil fixe le taux à 40.00 €

Coefficient de grade selon le décret n°2003-799 du 25 août 2003:

- ingénieur en chef de classe exceptionnelle : 70

- Ingénieur en chef de classe normale : 55

- ingénieur principal ayant au moins cinq ans d'ancienneté dans le grade et à compter du 6^{ème} échelon : 51

- ingénieur principal n'ayant pas cinq ans d'ancienneté dans le grade et à compter du 6^{ème} échelon : 43

- ingénieur principal du 1^{er} au 5^{ème} échelon : 43

- ingénieur à compter du 7ème échelon : 33
- ingénieur du 1er au 6ème échelon : 28

Coefficient géographique selon l'arrêté ministériel du 25 août 2003 : Pas-de-Calais 1.20

Coefficient de modulation individuelle maximum :

- ingénieur en chef de classe exceptionnelle : 0,67 à 1,33
- Ingénieur en chef de classe normale : 0,735 à 1,225
- ingénieur principal ayant au moins cinq ans d'ancienneté dans le grade et à compter du 6ème échelon : 0,735 à 1,225
- ingénieur principal n'ayant pas cinq ans d'ancienneté dans le grade et à compter du 6ème échelon : 0,735 à 1,225
- ingénieur principal du 1er au 5ème échelon : 0,735 à 1,225
- ingénieur à compter du 7ème échelon : 0,85 à 1,15
- ingénieur du 1er au 6ème échelon : 0,85 à 1,15

Taux moyen annuel en euros : (taux de base x coefficient du grade x coefficient géographique x nombre d'agents éligibles dans le grade)

- Calcul du taux moyen : $40 \times 28 \times 1.2 \times 1 \text{ agent} = 1\,344$ euros
- Calcul du crédit global : $1\,344 \times 1 = 1344$
- Modulation individuelle : $1\,344 \times 0.85 = \underline{1\,142.40 \text{ euros}}$

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 9 JUIL. 2018

Article 2 : Les critères d'attribution :

- Conformément à la disposition réglementaire en vigueur le montant individuel de l'ISS pourra varier outre la qualité du service rendu, en fonction des critères d'attribution fixés ci-dessous :
 - La manière de servir de l'agent,
 - Le niveau de responsabilité,
 - La charge de travail,
 - La disponibilité de l'agent.

Article 3 : Périodicité de versement :

- L'indemnité spécifique de service sera versée selon une périodicité mensuelle.

Article 4 : Maintien de la prime en cas d'absence

- L'indemnité spécifique de service sera versée dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire (intégralement ou à moitié) selon le grade de l'agent

Article 5 : les crédits correspondants seront inscrits au budget et l'attribution individuelle sera décidée par arrêté de l'autorité territoriale.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le

05 JUIL. 2018

Le Président, José BOUFFART




Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.




Audrethem



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMIER, le
- 9 JUIL. 2018

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	7

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du mardi 03 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit le 03 juillet 2018 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 26 juin 2018, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrethem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : José BOUFFART (CCPL), Thierry ROUZE (CCRA), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO)

Absents/excusés : Gérard LOUGUET (CCRA),

Suppléants présents :

Suppléants excusés : M. Daniel PIQUET (CCRA), M. Jean PECQUEUX (CCRA), M. Rachid BEN AMOR (CAPSO)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO)

19/2018 CONTRAT D'ADHESION REVOCABLE A L'ASSURANCE CHOMAGE

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que suite au recrutement de l'ingénieur territorial non-titulaire au 1^{er} juin 2018, afin de suivre le dossier concernant le projet de création de 4 zones d'expansion de crues, il serait préférable pour le Syndicat d'adhérer au régime d'assurance chômage.

Il est proposé au Conseil Syndical de signer une convention d'adhésion dont les principes du contrat sont :

- Adhésion d'une durée de 6 ans, renouvelable automatiquement par tacite reconduction sauf dénonciation formulée un an avant la fin du contrat,
- Une période de stage de 6 mois à compter de la date de signature du contrat s'applique. Durant cette période, l'employeur public verse les cotisations dues mais continue d'assurer l'indemnisation des agents dont la fin de contrat intervient au cours de cette période.

Le conseil syndical décide à l'unanimité (7 voix pour 0 contre) d'approuver et d'autoriser le président à signer la convention d'adhésion du syndicat à l'assurance chômage.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 05 JUIL. 2018

Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 9 JUIL. 2018

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	7

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du mardi 03 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit le 03 juillet 2018 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 26 juin 2018, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : José BOUFFART (CCPL), Thierry ROUZE (CCRA), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO) Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO)

Absents/excusés : Gérard LOUGUET (CCRA),

Suppléants présents :

Suppléants excusés : M. Daniel PIQUET (CCRA), M. Jean PECQUEUX (CCRA), M. Rachid BEN AMOR (CAPSO)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO)

20/2018 ORGANISATION D'UNE VISITE D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUE POUR LES PROPRIETAIRES CONCERNES SUR LA VALLEE DE LA HEM DANS LE CADRE DU PAPI

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que suite au lancement du projet concernant les zones d'expansions de crues il va falloir rencontrer les différents propriétaires qui seront concernés par ce projet. Afin que le dialogue se passe dans de bonnes conditions, Monsieur le Président indique au Conseil qu'il serait bénéfique de pouvoir leur expliquer le projet mais aussi de leur montrer à quoi exactement ressemble une zone d'expansion de crues afin qu'il puisse comprendre les enjeux du projet.

Monsieur le Président propose donc au Conseil d'organiser une journée avec les propriétaires concernés afin de se rendre sur une zone d'expansion de crues. Cette visite nécessitera des frais d'organisation et de réception comme un déplacement en bus, un verre de l'amitié, des frais de communication.

Ainsi, il est demandé au conseil syndical d'autoriser le Président à régler les frais inhérents à l'organisation de cette journée, et pour ce faire à signer tout contrat ou devis, dans la limite des crédits prévus au budget 2018.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité (7 voix pour et 0 contre) d'autoriser le Président à régler les frais liés à l'organisation de cette visite et de signer tout contrat ou devis s'y rapportant dans la limite des crédits prévus au budget 2018.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 05 JUIL. 2018

Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.



